

**Commission économique pour l'Europe**

Conférence des statisticiens européens

**Groupe d'experts des recensements de la population
et des habitations****Dix-septième réunion**

Genève, 30 septembre-2 octobre 2015

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Expérience des utilisateurs de recensements (Qui sont-ils?
De quoi ont-ils besoin? Comment y sont-ils associés?)****Description des processus de migration et d'intégration
à l'aide des registres statistiques – L'expérience
de la Suisse****Note de l'Université de Genève¹***Résumé*

Au cours de la décennie écoulée, les migrations internationales ont été le facteur principal de l'accroissement rapide de la population suisse. L'accélération des flux migratoires, à la suite de la ratification de l'Accord bilatéral sur la libre circulation des personnes de 2002, a mis en lumière le besoin de données permettant de surveiller les migrations et l'intégration structurelle des migrants. Dans ce contexte, un vaste programme de recherche sur la question migratoire a été entrepris en 2013. Ce programme englobe différents projets de recherche prenant appui sur l'Enquête structurelle de la Suisse et les registres suisses de la population, deux composantes du nouveau recensement national.

La présente contribution a d'abord pour but de décrire le travail d'élaboration d'une base de données démographiques longitudinales, créée avec la coopération de l'Office fédéral de la statistique (OFS) à partir des différents registres de la population et de l'Enquête structurelle de la Suisse. Sur la base de ces statistiques, les informations relatives à la population étrangère ont été organisées dans une perspective longitudinale en utilisant des techniques de couplage des registres.

Cette contribution montre l'apport du nouveau recensement suisse au renforcement des connaissances et des perspectives de recherche en matière de flux migratoires, l'accent étant mis plus particulièrement sur l'intégration structurelle des

¹ Par Philippe Wanner, Institut de démographie et socioéconomie.



migrants. De plus, elle permet d'évaluer la mesure dans laquelle ces données répondent aux besoins du programme de recherche sur la migration.

Introduction

1. Durant la dernière décennie, les migrations internationales ont été le facteur principal de l'accroissement rapide de la population suisse. En 2013, le taux de croissance annuelle de la démographie était de 1,3 %, soit l'un des plus hauts d'Europe. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'accroissement de la population s'explique pour 86 % par les migrations internationales et pour 14 % par l'accroissement naturel. Le solde migratoire est positif depuis le milieu des années 1990 et a même montré une tendance à la hausse, avec un pic enregistré en 2008.

2. L'accélération des flux migratoires fait suite à la ratification de l'Accord bilatéral sur la libre circulation des personnes entre l'Europe et la Suisse, entré en vigueur en 2002, et s'inscrit dans un contexte de développement économique rapide, en particulier dans les agglomérations de Genève et Zurich. Elle soulève un certain nombre de questions politiques qui ont trait soit à l'intégration des étrangers soit aux limites de la croissance démographique. En février 2014, les citoyens suisses ont manifesté, à l'occasion d'une consultation populaire, le souhait de limiter l'immigration, ce qui a été perçu comme un vote « antiétrangers ». Le résultat de cette consultation contraint d'une part le Conseil fédéral à examiner les moyens soit de restreindre l'immigration dans le cadre de l'Accord sur la libre circulation des personnes, soit de renégocier cet accord avec l'Union européenne. Il interroge d'autre part la société sur la place que doit occuper en son sein la migration et sur l'échec des politiques d'intégration, dont le but est de jeter des ponts entre les migrants et les autochtones.

3. C'est dans ce contexte général qu'est apparue une demande de données précises concernant les migrations, ce qui a conduit, il y a cinq ans, à la mise sur pied d'un système de surveillance de l'intégration, qui fait l'objet d'une publication de l'OFS. Cette demande a en outre donné lieu à l'élaboration d'analyses longitudinales, notamment en ce qui concerne les réfugiés, mais aussi parmi les étrangers entrés sur le territoire national au titre de l'Accord bilatéral².

4. Pour ce qui a trait à la recherche scientifique, les universitaires qui étudient la question migratoire observent l'évolution rapide de la composition des flux (quant aux compétences, aux motivations et à l'origine des migrants, entre autres), ce qui a pour effet de compliquer la description et l'interprétation du phénomène, de même que l'identification des facteurs déterminants de la migration et de l'intégration. Ces complications mettent en lumière la nécessité de disposer de données appropriées pour étudier la question migratoire et l'intégration structurelle des migrants dans une perspective longitudinale.

5. Dans ce contexte a été lancé en 2013 un vaste programme de recherche sur la question migratoire, dont le financement est assuré par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS). Le Pôle de recherche national (PRN) « On the Move » se compose de 17 équipes de chercheurs travaillant depuis quatre ans sur différents projets de recherche, à partir de données quantitatives ou d'approches qualitatives.

² Parlement suisse (2013), Evaluation zum Aufenthalt von Ausländerinnen und Ausländern unter dem Personenfreizügigkeitsabkommen. Bern, 316 p. <http://www.parlament.ch/d/organe-mitglieder/kommissionen/parlamentarische-verwaltungskontrolle/Documents/bx-bericht-pfz-d.pdf>.

Quatre de ces équipes ont adopté une approche quantitative sur la base de données longitudinales obtenues par couplage entre différents registres (dont l'Enquête structurelle de la Suisse et les registres de population nationaux, deux composantes du nouveau recensement suisse. La première équipe tend à suivre les trajectoires professionnelles des migrants méridionaux arrivant en Suisse en qualité d'étudiant. La deuxième met l'accent sur l'intégration des travailleurs migrants. La troisième étudie la mobilité des étrangers sur le territoire dans une perspective longitudinale, et la quatrième s'efforce de comparer les mesures transversales et longitudinales de l'intégration structurelle. Le présent document décrit les données utilisées dans le cadre de ces projets et illustre l'intérêt, pour les chercheurs, de relier des données différentes.

II. Données sélectionnées

6. Le tableau 1 donne une liste non exhaustive des registres, sélectionnés pour la première étape du projet en fonction de leur pertinence pour la description des flux migratoires et de l'intégration structurelle. Les principaux critères utilisés pour le choix des statistiques ou des registres ont été les suivants :

a) Leur caractère exhaustif : les registres contiennent des informations qui concernent l'ensemble de la population cible. L'enquête structurelle, qui remplace le recensement traditionnel depuis 2010 et qui se fonde sur un échantillon de quelque 200 000 résidents permanents, est la seule exception;

b) L'existence d'un NIP, dénommé « NAV13 » (numéro de sécurité sociale à 13 chiffres), du moins depuis 2010;

c) L'existence d'informations sur le statut migratoire de la population (lieu de naissance, citoyenneté) et/ou l'intégration structurelle (participation au marché du travail, éducation, etc.);

d) La complémentarité : les registres sélectionnés fournissent des informations qui sont complémentaires.

7. Mis ensemble, ces registres donnent des informations utiles sur les processus de migration et d'intégration, y compris le contexte de la migration (raison d'émigrer du point de vue administratif, pays d'origine, type de permis, etc.), ainsi que le statut professionnel et social en Suisse (profession, niveau d'éducation, type d'emploi, salaires, etc.). Ces informations proviennent de différentes sources et la valeur ajoutée du projet tient au fait que ces sources peuvent être reliées pour renforcer l'information recueillie concernant chaque habitant sur le sol suisse. Le salaire, par exemple (qui est donné par le registre des personnes assurées – premier pilier) est une variable qui ne serait guère utile si elle ne s'accompagnait d'informations concernant le niveau de formation de la personne concernée. Lorsqu'on met en correspondance ce registre avec l'enquête structurelle, il devient possible de mesurer les pratiques discriminatoires en matière salariale. Autre exemple : l'émigration des étrangers ressortit au Registre des habitants (statistique STATPOP), lequel contient des statistiques officielles sur le départ des étrangers. Toutefois, pour comprendre les facteurs déterminants de l'émigration, il faut disposer d'informations sur les processus d'immigration (disponibles dans le Registre des étrangers) et sur l'intégration structurelle (disponibles par le biais de l'enquête structurelle). Le couplage de ces sources permet ainsi une meilleure compréhension des motivations qui poussent des personnes à quitter la Suisse ou à s'y installer.

8. Même si nous nous sommes intéressés prioritairement à la population migrante, les couplages ont été effectués pour l'ensemble des habitants, et pas seulement pour

ceux nés à l'étranger ou ayant une citoyenneté étrangère. Cela permet de comparer des groupes distincts, définis par leur statut au regard de la migration.

III. Procédures de couplage

9. La base de données démographiques longitudinales a été élaborée avec la coopération de l'Office fédéral de la statistique. Deux développements intervenus au niveau de la statistique suisse ont rendu techniquement possible de relier différents registres.

10. Premièrement, en 2008, un nouveau numéro de sécurité sociale est entré en vigueur. Ce numéro est totalement anonyme – contrairement au précédent, qui donnait des informations sur le sexe, la date de naissance et (en partie) le patronyme – et il a été progressivement incorporé dans les registres administratifs comme dans certaines enquêtes. L'introduction de ce numéro (baptisé NAVS13) a facilité le couplage entre différentes sources de statistiques. Avant 2008, il fallait s'en remettre pour cela aux techniques probabilistes de mise en correspondance, qui donnaient de moins bons résultats en termes de couplage.

Tableau 1
Une sélection des registres de population en Suisse

| <i>Description</i> | <i>Disponible depuis</i> | <i>Base légale</i> | <i>Unité statistique</i> | <i>Variables principales</i> |
|---|------------------------------------|---|--|---|
| Statistique de la population et des ménages (STATPOP) | 2010 | Loi fédérale du 22 juin 2007 sur le recensement fédéral de la population (RS 431.112) Ordonnance sur le recensement fédéral de la population (RS 431.112.1) | Individus et ménages dans la population résidente, permanente ou non | Individus : date de naissance, sexe, état civil, citoyenneté, lieu de résidence, lieu de naissance, permis de séjour, durée du séjour. Mouvements : naissances, décès, arrivées, départs, obtention de la citoyenneté suisse. Composition du ménage |
| Système d'information centrale sur la migration (SYMIC) | ZAR depuis 1982, AUPER depuis 1985 | Ordonnance fédérale (142.513) 12 avril 2006 | Population étrangère | Date de naissance, sexe, état civil, citoyenneté, lieu de résidence, permis, durée du séjour |
| Enquête structurelle (ES) | 2010 | Loi fédérale du 22 juin 2007 sur le recensement fédéral de la population (RS 431.112) Ordonnance sur le recensement fédéral de la population (RS 431.112.1) | Personnes âgées de 15 ans ou plus appartenant à la population résidente permanente et vivant dans des ménages privés | Langue, religion, éducation, travail et emploi, mobilité des navetteurs, types de ménage et de famille, statut d'occupation du logement et loyer |
| Statistique des bâtiments et des logements StatBL | 2009 | Loi fédérale du 22 juin 2007 sur le recensement fédéral de la population (RS 431.112). Ordonnance sur le recensement fédéral de la population (RS 431.112.1). | Bâtiments résidentiels et logements | Coordonnées géographiques, catégorie de construction, période de construction, type de chauffage, source énergétique de chauffage et d'eau chaude, nombre |

| Description | Disponible depuis | Base légale | Unité statistique | Variabes principales |
|-------------------------------------|-------------------|--|---|---|
| | | Ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (RS 431.012.1). Ordonnance sur le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RS 431.841). | | d'étages, nombre de pièces, superficie au sol |
| Registre central des assurés AVS/AI | 1948 | Loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance vieillesse et survivants | Personnes âgées de 15 ans et plus travaillant en Suisse | Salaires |

Source : OFS en ligne, et en particulier : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/00/05.html>, consulté en janvier 2015.

11. Deuxièmement, en 2010, le Registre des habitants (Rdh) a été introduit au niveau national. Auparavant, chaque ville ou canton gérait ses propres registres sans souci d'harmonisation quant au contenu ou à la gestion. L'harmonisation des registres au niveau national offre donc une base de données statistiques contenant des informations normalisées pour toutes les personnes vivant en Suisse, soit plus de 8 millions de personnes

12. Ce registre exhaustif de la population est la base de la procédure de couplage, qui tend à fusionner tout type d'information ou variable provenant d'autres sources pour chaque individu vivant en Suisse et enregistré dans le Registre des habitants. Pour mieux comprendre les processus d'intégration en particulier, il faut développer la perspective longitudinale. Par conséquent, le Registre des étrangers (qui fait partie du Système d'information centrale sur la migration (SYMIC)), lequel donne depuis 1981 des informations personnelles sur chaque étranger vivant en Suisse, renseigne sur les procédures administratives (changements au niveau du permis de résidence) ou la mobilité spatiale (changements de lieu de résidence) pour les trente années précédant la création du Registre des habitants.

13. Un autre objectif important de ce couplage est de renseigner sur les caractéristiques socioculturelles et professionnelles des étrangers à l'aide de l'enquête structurelle réalisée chaque année depuis 2010, une vaste enquête permettant de recueillir des informations sur les compétences linguistiques, la profession, l'éducation et la taille de la famille. Plus de 200 000 personnes sont concernées. Étant donné que l'échantillon est basé sur le Registre des habitants, le couplage est quasiment automatique.

14. Sur la base de ces statistiques, les informations relatives à la population étrangère (et depuis 2010 la population suisse également) sont organisées selon une perspective longitudinale à l'aide de techniques de couplage des registres. Ce processus permet de suivre chaque étranger vivant en Suisse sur un laps de temps de quinze années. Quelques difficultés subsistent pourtant, même avec le numéro d'identification NAV13.

15. Le Système d'information centrale sur la migration (SYMIC), en particulier, regroupe deux registres, à savoir le Registre central des étrangers (ZAR) et le Registre automatisé des demandeurs d'asile (AUPER), qui autrefois avaient l'un et l'autre leur propre numéro d'identification personnelle (NIP), respectivement le NIP-ZAR et le NIP-AUPER. Ces numéros d'identification personnelle n'ont été remplacés par un NIP commun (le NIP-SYMIC) qu'en 2008 seulement. Avant 2008, lorsque le statut de réfugié lui était accordé et qu'il recevait un permis de séjour, un demandeur d'asile

sortait du registre AUPER et se voyait attribuer un nouveau NIP dans le registre ZAR, ce qui posait des difficultés pour suivre la trace des étrangers concernés avant et après la reconnaissance de leur statut de réfugié. Le passage au système SYMIC, qui englobe les deux registres, a amélioré cette situation. Depuis 2010, le SYMIC reprend en outre le nouveau numéro de sécurité sociale. STATPOP contient aussi le numéro NAV13. Étant donné l'absence d'un NIP commun avant 2008, les techniques de couplage probabiliste s'appuyant sur des variables non modifiables (telles que la date de naissance, le sexe) ou rarement modifiables (citoyenneté) ont été utilisées pour suivre le parcours des étrangers arrivés en Suisse par la procédure d'asile.

16. Aux fins du présent projet, l'OFS a procédé à l'extraction de différents fichiers où figurait le NIP, lequel avait été recodé et rendu de nouveau anonyme par souci de sécurité. Cette extraction s'est effectuée à partir des données STATPOP 2010 à 2013 et fait apparaître le numéro NAV13, et, pour les étrangers, les numéros d'identification AUPER, ZAR et SYMIC. Dans un premier temps, les données extraites ont été réorganisées de manière à constituer un fichier d'ensemble (dénommé « fichier clefs »), présentant un seul dossier par individu, lequel dossier contient les différents NIP attribués au fil des ans (2010-2013). S'agissant de la population étrangère, ce fichier contient 2 749 788 dossiers. Normalement, les numéros d'identification personnelle devraient coïncider quelle que soit l'année, mais ce n'est pas toujours le cas, le PIN variant dans une mesure de 0,5 % pour les personnes concernées, notamment lorsqu'elles ont quitté la Suisse pendant quelques années. Cette situation a donné lieu à différentes procédures visant à garantir un couplage correct.

17. Le tableau 2 indique le nombre de personnes enregistrées après le couplage et le nombre d'observations consignées. Pour l'ensemble de la période concernée, le nombre de personnes figurant dans le SDD atteint les 15 millions, soit plus de 73 millions d'enregistrements, et l'on dénombre 16 millions de saisies à propos de changements intervenus (migration, statut, par exemple) concernant 4,7 millions d'habitants.

Tableau 2

Nombre d'observations consignées et de personnes concernées dans les différents ensembles de données, selon l'origine

| Source | Année | Observations | | | Habitants | | |
|---------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| | | Étrangers | Suisses | Total | Étrangers | Suisses | Total |
| Flux | | | | | | | |
| ZAR | 1997-2010 | 10 861 392 | – | 10 861 392 | 3 079 723 | – | 3 079 723 |
| STATP | 2011/2012 | 2 652 713 | 2 408 556 | 5 061 269 | 1 052 445 | 1 124 673 | 2 177 118 |
| Total | 1997-2012 | 13 514 105 | 2 408 556 | 15 922 661 | 3 540 500 | 1 124 673 | 4 665 173 |
| Stocks | | | | | | | |
| ZAR | 1997-2010 | 24 345 519 | – | 24 345 519 | 3 437 758 | – | 3 437 758 |
| STATP | 2010-2013 | 7 770 778 | 25 094 611 | 32 865 389 | 2 443 559 | 6 350 448 | 8 794 007 |
| Total | 1997-2013 | 32 116 297 | 25 094 611 | 57 210 908 | 4 073 518 | 6 350 448 | 10 423 96 |
| Total | | 45 630 402 | 27 503 167 | 73 133 569 | 7 614 018 | 7 475 121 | 15 089 13 |

Source : calculs effectués par l'auteur lui-même.

III. Utilité de la base de données pour la mesure de l'intégration des étrangers

18. Comme cela a été dit précédemment, cette base de données a pour but d'ouvrir la voie à de nouvelles recherches sur la migration et l'intégration dans une perspective longitudinale. Jusqu'à présent, la plupart des recherches menées dans ce domaine privilégiaient l'approche transversale, en ce sens qu'on s'efforçait de mesurer les questions d'intégration à un moment donné sans tenir compte des étapes dans la vie des migrants ou de la durée de leur séjour. La situation actuelle s'explique par le manque de données longitudinales, la majeure partie du système statistique étant construite sur la base de données recueillies à un moment donné. Qui plus est, la taille des données de panel (données individuelles) fait obstacle à l'analyse longitudinale de petites populations (par exemple les migrants de certaines origines). Ces enquêtes longitudinales souffrent d'un problème d'usure, s'agissant notamment de populations mobiles telles que les communautés immigrées. Par conséquent, les bases de données de grande taille rendent mieux compte des étapes successives de la vie des migrants.

19. Les registres de la population et les enquêtes à grande échelle donnent moins d'informations que les enquêtes spécifiques. Ainsi, le Registre des habitants donne des informations administratives de base sur les caractéristiques démographiques des habitants, mais ne contient aucune information concernant leur statut socioéconomique, leur niveau d'éducation ou leurs compétences linguistiques. Le fait de relier différentes sources enrichit les informations disponibles (une enquête structurelle, par exemple, renseigne sur le niveau d'éducation, l'emploi occupé ou la composition de la famille, ainsi que les langues parlées à la maison ou au travail), mais ces informations ne dépassent pas un niveau très général. Aucune information n'est ainsi donnée sur la famille ou les trajectoires professionnelles, les expériences de discrimination vécues ou les attentes au plan du statut migratoire, ni sur l'évaluation subjective de la réussite ou de l'échec de la migration, pour ne citer que quelques-uns des aspects qui concernent la migration et l'intégration. Malgré ces limites, l'élaboration d'une base de données longitudinales élargit l'éventail des analyses possibles et renforce la compréhension des processus d'intégration structurelle.

20. S'agissant des étrangers, l'intégration structurelle est définie comme « l'acquisition des droits et l'accès à une position et un statut dans les institutions de base de la société d'accueil : l'économie et le marché du travail, les systèmes d'éducation et de qualification, le logement, la sécurité sociale (y compris le système de santé), et la pleine citoyenneté politique. Ce sont les institutions "de base" au sens où le fait de pouvoir en bénéficier détermine le statut socioéconomique d'une personne, ainsi que les opportunités qui lui sont offertes et les ressources dont elle peut disposer dans la société moderne, qui est une société de marché ». Les moyens de mesurer l'intégration structurelle peuvent être très divers, s'agissant par exemple de la position sur le marché du travail, des conditions de logement ou du niveau de santé. Les indicateurs d'intégration sont également très divers : par exemple, lorsque l'Office fédéral de la statistique a été invité, en 2010, à concevoir un système de surveillance de l'intégration des migrants, il a retenu 68 indicateurs sur la base de l'expérience internationale et plus particulièrement des recommandations de l'Union européenne. Aucun de ces indicateurs – 58 d'entre eux ayant été pris en compte – ne prend appui sur des données longitudinales. Il s'agit uniquement de mesures transversales qui ont été prises à un moment donné pour différents groupes de migrants et comparées aux données des autochtones.

21. En réalité, il faut se rendre compte que la situation des migrants, si on veut la comparer à celle des autochtones, varie au gré de la durée du séjour. Certains aspects structurels comme le taux d'emploi, le niveau d'éducation ou les salaires, révèlent ainsi un écart entre migrants et autochtones qui diminue à mesure qu'augmente la

durée du séjour en Suisse. Ceci vaut également pour des aspects plus culturels tels que la santé et l'attitude sur le plan de la procréation. Par conséquent, les indicateurs transversaux sont parfois difficiles à interpréter et à comparer, dans la mesure où ils sont influencés par la structure de la population immigrée en termes de durée de séjour.

22. C'est au niveau de la conception de la base de données que peuvent être incorporés les indicateurs d'intégration permettant de prendre en compte les effets de la durée du séjour et aussi de mesurer les indicateurs des cohortes de migrants faisant l'objet d'un suivi durant leur séjour en Suisse.

IV. Le cas particulier de la migration de retour

23. Un autre exemple d'analyse faisant spécifiquement partie de l'approche du couplage concerne la migration de retour. Traditionnellement, les informations traitant de la population qui émigre sont peu abondantes et difficiles à traiter. Pour des raisons administratives et politiques, les systèmes statistiques mettent surtout l'accent sur la mesure des flux d'immigration de ressortissants étrangers. L'absence d'un registre des étrangers harmonisé à l'échelle internationale rend problématique la mesure précise de l'émigration. À cet égard, les bases de données couplées permettent de nouvelles approches dans le domaine de la recherche axée sur l'émigration, notamment en ce qui concerne l'analyse des facteurs qui influent sur ce phénomène. Cette analyse est rendue possible par le couplage du Registre des habitants, qui donne des informations sur le statut migratoire, avec des données recueillies antérieurement, par exemple à l'occasion de l'enquête structurelle. Le but est d'identifier, parmi les habitants ayant fait l'objet de l'enquête, ceux qui ont quitté la Suisse dans les années ayant suivi l'enquête et ceux qui sont restés.

24. Comparer les deux groupes donne des informations sur les facteurs d'émigration et permet de valider les facteurs déterminants cités dans la littérature. Le parcours de vie et l'âge des candidats migrants sont considérés comme deux marqueurs critiques influant sur la planification et les facteurs déterminants de l'émigration. Plusieurs études soulignent également la sélectivité du processus de l'émigration : alors que le mariage ou la scolarité des enfants font baisser la probabilité de l'émigration, le fait d'avoir un haut niveau d'éducation, d'être jeune, célibataire et sans enfants a pour effet d'augmenter cette probabilité. La citoyenneté et le statut migratoire sont deux autres caractéristiques pouvant expliquer l'émigration. D'autres facteurs encore sont évoqués dans le modèle de sélection de la migration de retour évoqué par Borjas et Bratsberg (1996), selon lequel les migrants quittent le pays d'accueil soit lorsque leur trajectoire migratoire ne leur a pas permis d'atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés (échec des plans initiaux), soit lorsqu'ils atteignent leurs objectifs.

25. Le couplage qui a été entrepris/conçu dans le contexte du projet suisse permet de comparer les probabilités de quitter la Suisse parmi les habitants ayant fait l'objet d'une enquête en 2010 ou en 2011 (Enquête structurelle) et ayant été suivis jusqu'à la fin de 2012 (Registre des habitants). Les résultats ont été les suivants : les résidents nés en Suisse (0,26 %, N = 1654) présentent des taux d'émigration inférieurs à ceux nés à l'étranger (1,83 %, N = 4339). De plus, les taux d'émigration des personnes naturalisées (0,6 %, N = 651) sont inférieurs à ceux des citoyens étrangers (2,1 %, N = 3741). S'agissant de ces derniers, on constate d'une part une propension à la mobilité internationale nettement plus faible chez les ressortissants de pays européens n'appartenant pas à l'UE ou à l'AELE, en comparaison de toutes les autres nationalités. On constate d'autre part une propension plus forte à l'émigration parmi les citoyens des pays de l'OCDE autres que les pays voisins de la Suisse. Ces résultats

soulignent différentes stratégies migratoires en fonction de la citoyenneté, en même temps que la sélectivité d'accès à la mobilité internationale.

26. Pour conclure, le couplage des registres et des enquêtes qui font partie de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre du nouveau recensement en Suisse offre de nouvelles opportunités aux chercheurs qui étudient la question migratoire. Il ne fait pas de doute qu'il permettra également d'alimenter la recherche statistique en nouveaux thèmes dans d'autres domaines tels que le marché du travail, la famille et les ménages, et plus généralement la recherche en sciences sociales. Les approches fondées sur la mise en correspondance des données sont très certainement appelées à se multiplier dans l'avenir.
